



Mai 2014

*Mot du
président*

.....

Bulletin réalisé par le COGESAF

Coordination :
Stéphanie Martel

Graphisme :
AVuillemin Conception visuelle

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4
Tél. : 819 864-1033
Télec. : 819 864-1864
Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca
Site Internet : www.cogesaf.qc.ca

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau.

Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!

Soyez informés!

- Des dernières nouvelles
- Des chroniques des CLB
- Des événements à surveiller
- Des nouveautés du portail de l'eau

Rendez-vous au www.cogesaf.qc.ca

Suivez-nous sur



www.facebook.com/cogesaf

Mot du Président



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Un plan directeur de l'eau en accord avec les volontés des acteurs du territoire.

Le COGESAF a déposé au gouvernement son nouveau plan directeur de l'eau (PDE). La mission des OBV du Québec est, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, «d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre». Le premier PDE comprenait 137 actions basées sur des données accessibles à l'époque et donc sur un portrait et un diagnostic parfois incomplet et exigeant de nouvelles données sur la qualité de l'eau. Certaines des actions réalisées par les acteurs, dont les MRC, les municipalités et les associations de riverains, ont permis d'améliorer la connaissance du territoire par la cueillette de données sur la qualité de l'eau qui ont servi pour la mise à jour du nouveau PDE.

Le premier PDE exigeait peut-être trop d'énergie avec les ressources dont disposaient le COGESAF et les acteurs du milieu puisque 50% des actions planifiées n'ont pas été concrétisées. Toutefois, il a permis de mobiliser les acteurs et surtout de généraliser une approche par bassin versant, tenant compte de l'écosystème et de l'interrelation des activités de tous les acteurs et de leurs conséquences possibles sur les territoires en aval

des affluents. Plus de 50 ententes de bassins ont été signées qui concernent tous les secteurs d'activités, municipales, agricoles, forestières, riveraines et autres. Ces acteurs méritent notre reconnaissance et celles de tous les citoyens pour leur apport appréciable à l'amélioration effective de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François.

Un nouveau portrait a été élaboré pour présenter les problématiques du territoire. Le COGESAF a dû toutefois prioriser certains territoires de Comités locaux de bassins versants pour répondre aux enjeux déjà définis dans le premier PDE tout en mettant à jour certaines orientations et certains objectifs généraux et spécifiques.

Le PDE doit être considéré comme un outil de mobilisation et d'aide à la décision. Sa mise en œuvre demandera un effort important au personnel du COGESAF pour en faire la promotion, qui est un des éléments fondamentaux de sa mission, mais évidemment selon le niveau de ressources que lui attribuera le gouvernement. Le succès de sa mise en œuvre exigera l'engagement de tous les partenaires autant financier que dans le choix même des pratiques plus adéquates à la protection des ressources en eau. Le COGESAF assurera l'accompagnement des acteurs et le suivi de la mise en œuvre des actions du PDE, un autre des éléments fondamentaux de sa mission telle que définie par la loi. Des programmes de financement gouvernementaux sont disponibles pour les secteurs municipal et agricole. Mais nous espérons toujours d'autres programmes gouvernementaux servant d'appui pour réaliser certaines actions plus spécifiques à l'exemple du plan concernant les algues bleu vert ou les changements climatiques. Le COGESAF a aidé et aidera encore les acteurs dans la recherche de ressources nécessaires à leur volonté de réaliser des actions du PDE.

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec a fait de la nécessité d'accompagner les partenaires une de ses priorités en demandant au gouvernement un Plan d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE). Le COGESAF espère donc ce plan qui permettrait d'aider plus efficacement tous les acteurs du territoire.

Le COGESAF remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau PDE, le conseil d'administration et le comité technique, les partenaires, et tous les citoyens qui ont envoyé leurs commentaires.